

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 6 OCTOBRE 2020**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage

SONT PRÉSENTS : Monsieur Raymond Morin, Maire
 Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
 Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
 Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi que 0 personne dans l'assistance.

La séance du conseil du 6 octobre est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Déléage.

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 19 :12.

2020-10-CMD260 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Guy appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1 LÉGISLATION

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire – 1 septembre 2020
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – 10 septembre 2020

2 ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes et des chèques 285,642.86\$

- Factures payées : 136,147.62 \$
- Chèques : 10099 à 10127
- Prélèvements automatiques : 2891 à 2908
- Factures à payer : 85,177.53 \$
- Paies : 64,318.31\$

- 2.2 Indemnipro – Incident près du 162, chemin du Lac Kensington et chemin Ferme-Joseph – Fils de Bell Canada
- 2.3 Transfert de fonds des carrières sablières – Travaux chemin Lac Bois-Franc
- 2.4 Avis de motion – Règlement 477-3-URB-2018, règlement décrétant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques
- 2.5 MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Appui au projet d’amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau
- 2.6 Fondation Le Terrier – Appui au projet Sentier d’hébertisme
- 2.7 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 2.8 Octroi du contrat Rivière-Gatineau Nord et chemin de la Tour (RIRL 2017-007)
- 2.9 Règlement d’emprunt – RIRL 2017-722 Rivière-Gatineau Nord
- 2.10 Octroi du contrat en gestion documentaire et des archives
- 2.11 Pandémie de COVID-19 – Application du code de couleurs
- 3 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE**
- 4 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 4.1 Poste d’inspectrice municipale adjointe – Nomination Madame Sandra Payette
- 4.2 Avis de motion – Modification règlement 477-URB-2009, décrétant la constitution d’un fonds local réservé à la réfection et à l’entretien de certaines voies publiques
- 4.3 Firme Exp,– Offre de service consultation en urbanisme
- 5 TRANSPORT**
- 5.1 Affichage de poste – Préposé à la patinoire pour la période hivernale
- 5.2 Formation espace clos – Employés de la voirie (3)
- 5.3 Programme d’aménagement durable des forêts (PADF) 2018-2021
- 5.4 Octroi du contrat de déboisement des lignes électriques du Lac Achigan
- 6 HYGIÈNE DU MILIEU**
- 7 LOISIRS ET CULTURE**
- 7.1 Réseau Biblio de l’Outaouais – Contribution municipale pour l’année 2021
- 8 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8.1 Achat de feu vert clignotant sur un véhicule conduit par un pompier volontaire

8.2 Detekta - soumission # 14982 – Détecteur 4 gaz avec pompe

8.3 Entente de fourniture mutuelle de service en incendie avec la Municipalité d'Aumond

9 RAPPORT DE COMITÉS

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 CORRESPONDANCES

12 VARIA

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :20.

2020-10-CMD261

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD262

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 septembre 2020 soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD263

ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX / SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que la liste des déboursés totalise 285,642.86\$ et se détaille comme suit;

Adoption des comptes et des chèques 285,642.86\$

- Factures payées : 136,147.62 \$
- Chèques : 10099 à 10127
- Prélèvements automatiques : 2891 à 2908
- Factures à payer : 85,177.53 \$
- Paies : 64,318.31\$

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Joanne Poulin, directrice générale, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

Joanne Poulin
Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière

2020-10-CMD264

**INDEMNIPRO – INCIDENT PRÈS DU 162, CHEMIN DU LAC
KENSINGTON ET CHEMIN FERME-JOSEPH – FILS DE BELL
CANADA**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage a reçu une correspondance de Indemnipro (Cabinet d'expertise en règlement de sinistres) concernant un incident survenu près du 162, chemin du Lac Kensington et chemin Ferme-Joseph;

ATTENDU que les fils de Bell Canada doivent être mis en terre à trente-six (36) pouces de profondeur et que ces fils étaient non conformes;

ATTENDU que les fils en question n'étaient d'ailleurs pas identifiés alors que Bell Canada veut réclamer les dommages faits avec notre machinerie;

ATTENDU que la Municipalité de Délage s'objecte à défrayer les dommages à l'installation téléphonique de Bell Canada et se dégage de toutes responsabilités;

PAR CONSÉQUENT, la Municipalité de Délage demande à Bell Canada de déplacer ses fils enterrés et de les installer dans des poteaux et non enterrés dans le chemin appartenant à celle-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD265

**TRANSFERT DE FONDS DES CARRIÈRES SABLIERES –
TRAVAUX CHEMIN LAC BOIS-FRANC**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que les virements de crédit permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;

CONSIDÉRANT que le règlement 472-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires prévoit le cadre à l'intérieur duquel la directrice générale peut procéder aux virements budgétaires nécessaires;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur de ce cadre réglementaire, les virements proposés doivent faire l'objet d'une approbation du conseil ;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée de procéder au virement d'une somme de 79 476,74 \$ du poste budgétaire # 55 16300 000 du fond des carrières et sablières vers le poste budgétaire des travaux effectués sur le chemin du Lac Bois-Franc.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD266

**AVIS DE MOTION – CONCERNANT LA MODIFICATION DU
RÈGLEMENT 477--URB-2009 DÉCRÉTANT LA
CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA
RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES
PUBLIQUES**

Il est donné à la présente assemblée par la conseillère Michelle Briand un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant l'imposition des tarifs et compensations pour les intérêts sur les redevances des carrières et sablières avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD267

**DL GROUPE SOLUTIONS INFORMATIQUE – PROPOSITION
RÉVISÉE # MK1016967**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le contrat des équipements et des services informatiques arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un parc informatique exigeant de l'entretien régulier et préventif et qu'elle veut renouveler son contrat de trente-six (36) mois avec DL Groupe Solutions Informatique;

PAR CONSÉQUENCE le conseil mandate la directrice générale à signer le nouveau contrat de service avec DL Groupe Solutions Informatique selon les termes et conditions prévus dans la proposition révisée # MK1016967, soit un paiement mensuel de 517,40 \$.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD268

**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG) – APPUI AU
PROJET D’AMÉLIORATION ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE
DE SPECTACLE DE LA MAISON DE LA CULTURE DE LA
VALLEE-DE-LA-GATINEAU**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT la résolution reçue en provenance de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et portant le numéro 2020-R-AG243;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRCVG demande aux municipalités d’appuyer le projet d’amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que le coût du projet d’amélioration et de rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau présenté par la Maison de la Culture a augmenté de façon significative;

PAR CONSÉQUENT la Municipalité de Délégé appuie la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau dans la recherche de financement supplémentaire pour le projet d’amélioration et la rénovation de la salle de spectacle à la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2020-10-CMD269

**FONDATION LE TERRIER – APPUI AU PROJET SENTIER
D’HÉBERTISME**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que le camp de la Fondation Le Terrier sise sur le territoire de la Municipalité de Délégé travaille sur le projet sentier d’hébertisme depuis un certain temps;

CONSIDÉRANT que la Fondation Le Terrier souhaite procéder à la mise à niveau de son sentier d’hébertisme en remplaçant les modules d’hébertisme actuels;

CONSIDÉRANT que les travaux impliquent la conception et la réalisation de onze (11) modules d’hébertisme;

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil de la Municipalité de Délégé désirent appuyer le projet de sentier d’hébertisme de la Fondation Le Terrier.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**2020-10-CMD270 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS
ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA
RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par le conseiller Michel Guy
secondé par le conseiller Jean-Pierre Morin

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD271 OCTROI DU CONTRAT RIVIÈRE-GATINEAU NORD ET CHEMIN DE LA TOUR (RIRL 2017-722)

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été lancée sur le site SEAO et que suite à l'ouverture des soumissions le 1^{er} octobre 2020 à 15h30, quatre (4) entrepreneurs ont soumis une offre de service jugées conformes;

NOM DE L'ENTREPRENEUR	MONTANT DE LA SOUMISSION
Pavages Multipro inc.	500 388,57 \$
130247 Canada Inc. / Pavage Inter Cité	494 960,13 \$
Eurovia Québec Construction inc.	418 757,57 \$
Construction Michel Lacroix inc.	345 981,90 \$

ATTENDU que le Service de génie municipal de la MRCVG recommande à la municipalité de Délage d'accepter la soumission de Michel Lacroix Construction au montant avant taxes susmentionné;

PAR CONSÉQUENCE, les membres du Conseil autorisent la directrice générale à octroyer le contrat à Construction Michel Lacroix inc. pour la réfection d'un tronçon du chemin Rivière-Gatineau Nord et de la Tour pour la somme totale de 345 981,90 \$ taxes exclues.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD272 RÈGLEMENT D'EMPRUNT – RIRL 2017-722 RIVIÈRE-GATINEAU
NORD**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que le projet de réfection d'un tronçon des chemins Rivière-Gatineau Nord et de la Tour doit se concrétiser cette année;

ATTENDU que la Municipalité de Délégé recevra une subvention du député pour la voirie locale ainsi qu'une subvention du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU que les sommes d'argent provenant du MTQ seront réparties sur dix (10 ans);

ATTENDU que la facture devra être payée une fois les travaux complétés;

PAR CONSÉQUENCE, les membres du Conseil autorisent la directrice générale à demander un règlement d'emprunt auprès du Ministère des finances pour la somme totale de 345 981,90 \$ taxes exclues pour le projet de réfection d'un tronçon du chemin Rivière-Gatineau Nord et la réfection d'une partie du chemin de la Tour.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la municipalité de Délage ne détient pas son calendrier de conservation et que la gestion documentaire et de ses archives nécessite un nettoyage et une mise à niveau;

ATTENDU que la municipalité de Délage a reçu deux (2) soumissions et que celle de Gestar – Experts en gouvernance documentaire a présenté rencontre le plus les besoins de son organisation;

ATTENDU que l'offre de Gestar est la suivante :

1. Développement d'un nouveau schéma de classification, établissement d'un nouveau calendrier de conservation et des règles de conservation, suivi de l'approbation des règles de conservation par BAnQ basé sur le recueil de l'ADMQ ;	4 900,00 \$
2. Programme d'accompagnement pour le déploiement initial du système de gestion documentaire – Services professionnels de formation et d'accompagnement et accompagnement pour le traitement des dossiers et la formation des employés	4 250,00 \$
3. Logiciel Documentik GID – Licence serveur 50 000 documents/dossiers, modèle de schéma de classification et calendrier de conservation basé sur le Guide de l'ADMQ, installation, formation et accompagnement/soutien sur l'utilisation du logiciel et soutien à l'utilisation et mise à jour périodique du logiciel pour un an	7 995,00 \$
TOTAL	17 145,00 \$

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à signer le contrat de service d'un total de 17 145,00 \$ taxes exclues et de faire exécuter le processus de la gestion documentaire de la Municipalité dans les plus brefs délais.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD274 PANDÉMIE DE COVID-19 – APPLICATION DU CODE DE COULEURS

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyé de la conseillère Michelle Briand et résolu,

ATTENDU que le Premier Ministre François Legault a annoncé le 3 septembre dernier d’attribuer des couleurs en lien avec la pandémie de la COVID-19 pour chaque région;

ATTENDU que les membres du conseil de la Municipalité de Délégé demandent que notre Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) soit évaluée individuellement dans ce processus d’attribution des couleurs tel qu’établi;

ATTENDU que ce conseil demande à revoir l’évaluation afin de différencier la représentation juste de la situation qui prévaut dans les différents territoires, particulièrement celle de l’Outaouais;

ATTENDU que cette proposition permette un ajustement des mesures plus juste et plus efficace en fonctions d’une lecture réaliste des enjeux vécus dans chaque milieu de ce vaste territoire de l’Outaouais;

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients que cette évaluation différenciée doit être effectuée dans le respect des mesures en vigueur et non au détriment de la santé publique.

PAR CONSÉQUENT, les membres du Conseil désirent que cette résolution soit envoyée à Monsieur Christian Dubé, ministre du Ministère de la Santé et des Services sociaux, à Monsieur Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l’Outaouais, à Madame Agathe St-Amour, présidente de la Chambre de commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau (CCMVG) et à Madame Chantal Lamarche, préfète de la MRCVG ainsi qu’aux dix-sept (17) municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Raymond Morin, président d’assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l’adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

2020-10-CMD275

**POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT – NOMINATION
DE MADAME SANDRA PAYETTE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste d'inspecteur municipal adjoint est un poste vacant;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé pour doter le poste d'inspecteur municipal adjoint;

CONSIDÉRANT que Madame Sandra Payette est assujetti à une période de probation de six (6) mois (1 596 heures) à compter du 19 octobre 2020 tel que précisé dans la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que la semaine de travail est de trente-cinq (35) heures par semaine – poste saisonnier dont la période s'échelonne du 7 avril au 15 novembre de chaque année ou, le cas échéant, selon le besoin;

PAR CONSÉQUENCE, le conseil municipal de Délégé autorise la Directrice générale à offrir le poste à Madame Sandra Payette, inspectrice municipale adjointe à compter du 19 octobre 2020.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD276

**AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE
ZONAGE 354-61, CONCERNANT LA GRILLE DES NORMES
D'IMPLANTATION**

Il est donné à la présente assemblée par le conseiller Michel Guy, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, la modification du règlement concernant la grille des normes d'implantation, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD277

FIRME EXP. – OFFRE DE SERVICE CONSULTATION EN URBANISME

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que la firme EXP fournit une expertise inégale regroupant les meilleurs spécialistes dans le domaine de l'urbanisme;

ATTENDU que le département de l'urbanisme et de l'environnement est présentement débordé et que certains règlements nécessitent une modification;

ATTENDU que le présent mandat consiste à la mise à niveau de quelques règlements et que la consultation en urbanisme offerte par EXP pour ces règlements est au montant de 5 000,00 \$ taxes exclues.

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est autorisée à signer le contrat de service afin que ces modifications soient terminées dans les plus brefs délais.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD278

AFFICHAGE DE POSTE – PRÉPOSÉ(E) À LA PATINOIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

CONSIDÉRANT que le poste de préposé(e) à la patinoire est dépourvu de son titulaire;

CONSIDÉRANT que nous devons combler le poste afin d'offrir à ses contribuables la possibilité d'utiliser la patinoire pour la saison hivernale 2020-2021;

PAR CONSÉQUENT le conseil municipal autorise la directrice générale à lancer le processus de dotation afin de combler le poste pour la saison hivernale.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD279 FORMATION ESPACE CLOS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT que cette formation a été élaborée à partir de la réglementation en vigueur, de l'évaluation des risques inhérents aux espaces clos du secteur municipal;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de notre programme de prévention en Sécurité et santé au travail nous devons offrir une formation à tous les travailleurs ayant à entrer dans un espace clos;

PAR CONSÉQUENCE ce conseil autorise la formation pour trois (3) employés du service des travaux publics.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD280 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2018-2021

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que la Municipalité bénéficie de 20 000 \$ de subvention dans le cadre du PADF afin de réaliser des travaux associés à la voirie multiusage ou au soutien à l'organisation de différentes activités liées à l'aménagement durable du territoire forestier;

ATTENDU que les entreprises MA-MI offre de déboiser l'accès au Lac Achigan pour la somme de 2 720 \$ taxes exclues;

PAR CONSÉQUENT, les membres du conseil municipal autorisent la directrice générale à octroyer le contrat du déboisement de l'accès au lac Achigan au coût de 2 720 \$ aux entreprises MA-MI; et, une fois les travaux complétés et satisfaisants, de payer les factures présentées par celle-ci.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD281 OCTROI DU CONTRAT DE DÉBOISEMENT DES LIGNES
ÉLECTRIQUES DU LAC ACHIGAN**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

ATTENDU que la Municipalité a adopté, par la résolution #2020-09-CMD228 du 1^{er} septembre dernier, le projet de sa deuxième (2^e) phase d'électrification du 5 chemin de la Pruche avec Hydro-Québec;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission pour le déboisement des lignes électriques des entreprises MA-MI inc. pour effectuer les travaux de déchiquetage à l'aide d'une pelle mécanique John Deere 135G, incluant la tête de déboisement;

ATTENDU que cette proposition prévoit des travaux sur sept (7) journées consécutives de huit (8) heures incluant la mobilisation;

PAR CONSÉQUENT, la directrice générale est mandatée à octroyer le contrat aux entreprises MA-MI inc. pour la somme de 9 240 \$, taxes exclues, pour le déchiquetage et le déboisement des lignes électriques du lac Achigan.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD282 RÉSEAU BIBLIO DE L'OUTAOUAIS – CONTRIBUTION
MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyée du conseiller Michel Guy et résolu,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la cotisation annuelle au Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle est de 4,46 \$ par habitant, la contribution des municipalités membres pour l'année en fonction des populations inscrites au décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 26 décembre 2019 (Décret 1214-2019, 11 décembre 2019);

CONSIDÉRANT que la cotisation spéciale 2021 pour le développement de la collection locale sera offerte aux municipalités membre sur une base volontaire et le montant minimal demeure à 0,50 \$ per capita en fonction des populations inscrites au décret publié dans la *Gazette officielle du Québec* du 26 décembre 2019 (Décret 1214-2019, 11 décembre 2019).

CONSIDÉRANT que les frais annuels du lien internet du Réseau Biblio de l'Outaouais pour l'accès au serveur Symphony demeurent à 60,00 \$ par bibliothèque;

PAR CONSÉQUENCE, la cotisation annuelle et la cotisation spéciale doivent être prévues au budget 2021.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD283 ACHAT DE FEU VERT CLIGNOTANT – VÉHICULE
POMPIER VOLONTAIRE**

Il est proposé par la conseillère Louise Charlebois, appuyée du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

CONSIDÉRANT que le temps d'intervention des pompiers est un facteur à considérer dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que le feu vert clignotant peut être actionné en tout temps par un pompier répondant à un appel d'urgence. Lorsque les circonstances l'exigent, le pompier peut l'utiliser sur son véhicule pour circuler sur l'accotement et s'immobiliser à tout endroit, sans mettre en péril la vie ou la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT qu'un pompier volontaire utilisera le feu vert clignotant sur son véhicule personnel, pour se rendre sur le lieu d'une urgence. Dans le cas où un pompier contrevient à la règle en utilisant le feu vert clignotant en dehors de ses fonctions un avertissement lui sera remis et si, la situation se reproduit le feu clignotant lui sera retiré puisque le feu vert clignotant appartient à la Municipalité;

PAR CONSÉQUENCE le conseil autorise l'achat de dix-sept (17) feux vert clignotants au coût de 39,00 \$ chacun.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD284 DETEKTA – SOUMISSION # 14982 – DÉTECTEUR 4 GAZ AVEC
POMPE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Jolivette, appuyé du conseiller Michel Guy et résolu,

ATTENDU que le département de la voirie a besoin d'un détecteur de gaz avec les équipements inhérents;

ATTENDU que Detekta a présenté la plus basse soumission au montant de 1 553 \$ taxes exclues;

PAR CONSÉQUENCE, le conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat du détecteur 4 gaz avec pompe pour le département de la voirie.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2020-10-CMD285 ENTENTE DE FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE EN
INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ D'AUMOND**

Il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

ATTENDU que la Municipalité de Délage a tenté à plusieurs reprises de solliciter une rencontre avec la Municipalité d'Aumond afin de réviser leur entente de fourniture mutuelle de service en incendie;

ATTENDU que cette démarche avait aussi été effectuée par la direction précédente;

ATTENDU que la situation de la municipalité d'Aumond a changé depuis la signature de l'entente d'entraide le 4 mars 2017;

ATTENDU que les membres du Conseil de Délage veulent régler cette entente d'ici la fin de l'année financière 2020;

PAR CONSÉQUENT, le conseil demande à la directrice générale d'envoyer une dernière missive à tous les membres du Conseil de la municipalité d'Aumond et du chef au service de l'incendie, exigeant une réponse avant le 19 octobre 2020 afin de fixer une rencontre pour discuter d'une nouvelle entente de fourniture mutuelle de service en incendie avec elle.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2020-10-CMD286 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé de la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19 :20.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière